

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE509

présenté par
M. Besson-Moreau, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« limites fixées »

les mots :

« conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel